

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-27

Séance du 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le mardi neuf juillet à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 2 juillet 2024 qui a été adressée par mail le 3 juillet 2024.

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Bertrand MONOT, Yann PATULA, Sylvie LEFEBVRE Thierry JANIER-DUBRY (7)

Absent : Yann ROTA (1)

Excusée : Céline COLAS donne procuration à Sylvie LEFEBVRE (1)

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 02/07/2024

Nombre de membres présents : 7 + 1 procuration

Date de la publication en ligne : 16/07/2024

Secrétaire de séance : Bertrand MONOT

Objet : extinction de créances

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget annexe de l'eau.

Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Il s'agit de créances éteintes dans le cas de deux rétablissements personnels sans liquidation judiciaire suite à une procédure de surendettement. Les justifications juridiques figurent au dossier.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à un total de 50.34 euros sur le budget annexe 59603. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget et il est demandé à la présente assemblée de constater l'extinction de créances.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'éteindre les créances figurant dans le corps de la présente délibération.
- D'autoriser le Maire ou un adjoint à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POUR : 8 voix

Ainsi délibéré le 9 juillet 2024, pour expédition conforme.

Délibération 39328-2024-27 adoptée à l'unanimité

Le secrétaire de séance,
Bertrand MONOT



Le Maire,
Isabelle TISSOT

